Le zéro phyto, c'est quoi ?

La loi Labbé du 6 février 2014 puis la loi de transition énergétique pour la croissance verte applicable au 1er janvier 2017 interdisent l'usage des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêt et voiries.



La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires de synthèse pour les particuliers sont également interdites depuis le 1er janvier 2019. Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique sont autorisés.

Pour autant, ces derniers sont des produits phytosanitaires, potentiellement dangereux pour la santé et pour l'environnement.

Le « Zéro phyto », c'est donc entretenir les espaces communaux et jardiner sans produit phytosanitaire, qu'ils soient de synthèse ou à base de substance naturelle.

Le Zéro phyto fait partie des méthodes de gestion différenciée mise en œuvre par les services techniques de Magny-les-Hameaux.

La démarche « Zéro Produit phyto » de la Ville repose sur plusieurs objectifs :

- Protéger la santé des habitants et des agents municipaux.
- Préserver la ressource en eau.
- Préserver la qualité du paysage communal.
- Améliorer la biodiversité.

Infos pratiques

24 ENGAGEMENTS ZÉRO PHYTO

Le territoire du Parc naturel compte au 15/04/2021, 24 communes adhérentes à la charte « zéro phyto dans les espaces communaux » qui prévoit l'arrêt total des pesticides dans les espaces publics, pour la santé de leurs habitants et le retour de la biodiversité.

Certaines de ces communes revoient ainsi entièrement l'aménagement de leur cimetière. Plutôt que de chercher à tout prix à désherber les allées gravillonnées, elles engazonnent ou elles laissent les plantes couvre-sol spontanées y prospérer : le lierre, le lichen et les sedum s'y développent et permettent de réduire les besoins d'entretien et de faire une place à la biodiversité.

Les communes adhérentes : Auffargis, Bonnelles, Bullion, Hermeray, La-Celle-les-Bordes, Le-Mesnil-Saint-Denis, Raizeux, Saint-Forget, Bazoches, Les Mesnuls, Magny-les-Hameaux, Méré, Saint-Jean-de-Beauregard, Cernay, Le Perray, Milon, Rochefort, Les Molières, Clairefontaine, Le Tremblay, St Lambert, St Rémy l'Honoré, Gometz-la-Ville, Jouars-Pontchartrain, Senlisse et Mareil-le-Guyon (en cours).

Documents
Bien argumenter en faveur du zéro phyto
FICHE 22 : Stop aux produits phytosanitaires !!!
Loi LABBE Utilisation produits phytosanitaires
Liens utiles
Des cimetières sans pesticides
Les produits chimiques au jardin c'est fini !

Magny Mag' 216 - Mai 2019 - Zéro phyto, oui c'est possible !
Questions - réponses : zéro phyto, zéro pesticides (PNR Chevreuse)